

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse de la société populaire d'Argenton (Indre) qui dénonce les abus criminels des gros fermiers et en demande la suppression, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse de la société populaire d'Argenton (Indre) qui dénonce les abus criminels des gros fermiers et en demande la suppression, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 141;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23611_t1_0141_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021



teur des vertus républicaines; que la société populaire s'est jointe à elle pour célébrer de la manière la plus solemnelle la fête de l'Etre Suprême, et chanter les victoires remportées sur tous les points par nos frères d'armes, la défaite des tyrans et de leurs esclaves. Ils y portoient en triomphe 600 livres du plus beau salpêtre qui se soit fabriqué dans les environs, et promettent d'en fournir une pareille quantité toutes les décades.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

24.

La société populaire d'Argenton (2), en applaudissant aux mesures vigoureuses que la Convention a prises pour les traîtres et les conspirateurs, observe que ce ne sont pas les seuls ennemis que nous ayons à combattre; qu'il en existe d'autres non moins dangereux qui, sous le voile du patriotisme, sont la source de tous les abus qui se commettent à la campagne: ce sont les riches fermiers égoïstes qui fixent à volonté le prix de tous les comestibles. piusieurs domaines, et qu'aucun fermier puisse avoir qu'une certaine quantité de terre à cultiver.

Renvoi au comité d'agriculture (3).

[Argenton, 20 flor. II] (4)

« Citoyens représentans,

La Société populaire d'Argenton, en applaudissant aux mesures vigoureuses que vous avez prises g pour punir les traîtres et les conspirateurs, vous observe que ce ne sont pas les seuls hommes que nous avons à combattre, il en existe une infinité d'autres qui ne sont pas moins dangereux et qui sous le voile du patriotisme sont la source de tous les abus qui se commettent à la campagne : ce sont les gros fermiers devenus aujourd'hui autant de petits tyrans, et c'est contre cette classe d'égoïstes, qui, par leurs richesses soudoient les contrerévolutionnaires que la société populaire vous invite à sévir promptement parce qu'il est urgent pour le bonheur du peuple et la tranquillité de la république de déjouer leurs complots et de renverser leurs projets. Ce sont ces malveillans qui, comme agents des ci-devant nobles, ont cherché dès l'origine de notre heureuse révolution, à décourager le peuple et à le tenir toujours asservi sous le joug de la tyrannie par les horreurs de la famine. Ce sont ces fléaux de l'humanité qui accaparent toutes les denrées parce qu'ils ont un empire absolu sur les habitants des campagnes, dont la plupart sont leurs colons et dont ils retiennent les subsistances, crainte qu'elles ne parviennent dans les marchés parce qu'ils méconnaissent la loi bienfaisante du maximum dont ils redoutent l'exécution; ils accaparent aussi toutes les terres des propriétaires et en laissent la majeure partie d'incultes. En cumulant ainsi domaines sur domaines, ils privent de braves sans culottes qui n'ont aucune propriété et qui sont très propres à la culture des terres et à leur défrichement, de pouvoir exercer leurs talens et faire part de leurs connaissances à ce sujet, tandis qu'eux mêmes en égoïstes insatiables, sont plus occupés et plus jaloux du commerce des bestiaux dont le prix est énorme, que de l'agriculture, qui est cependant l'unique moyen de faire disparaître la disette et d'apaiser le peuple, surtout des villes, dont la seule ressource était autrefois chez les habitans des campagnes qui ne cessaient de leur apporter toutes sortes de subsistances. Ce sont eux enfin qui cherchent à anéantir la race des bestiaux; s'ils en vendent, c'est de gré à gré afin d'y mettre le prix qui satisfait leur cupidité.

Daignez, Pères de la patrie, supprimer tous ces abus criminels et faire cesser les murmures continuels de tous le peuple. Décrétez que les fermes seront divisées, qu'aucun fermier ne pourra avoir qu'une certaine quantité d'arpens de terre à cultiver, que vous aviserez dans votre sagesse; que les prix des bestiaux seront fixés sur pied par des commissaires experts. Par là vous mettrez l'agriculture à l'ordre du jour et vous la rendrez plus florissante que jamais; vous rendrez aussi plus heureux un nombre infini de bons citoyens qui sont restés sans état et qui ne désirent d'autre ressource pour pouvoir subsister avec leur famille qu'un seul domaine à titre de ferme. Pour lors vous verrez l'abondance renaître dans toute l'étendue de la République et vous mettrez les bouchers dans le cas de pouvoir vendre la viande au prix du maximum ».

PÉPIN (présid.), LÉTANG (secrét.)

25

L'agent national près le district de Joigny, département de l'Yonne, écrit que dans l'espace de 15 jours il s'est vendu dans ce district, en 7 séances, pour 645,330 liv. de biens d'émigrés par très-petits morceaux; les estimations ne montoient qu'à 301,577 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

26

Les administrateurs composant le district de Montluel, département de l'Ain, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont adressé, tant à la monnoie de Commune-Affranchie, le 16 nivôse dernier, qu'à celle de Paris, le 7 floréal, 324 marcs 7 onces de matières d'argent, 182 marcs de galons en or et argent fin, et 48 livres en écus qu'ils ont déposé dans la caisse de la régie nationale; 27 pièces d'or, faisant 648 l.,

⁽¹⁾ P.V., XLI, 234. Bin, 28 mess.; J. Sablier, no 1437; M.U., XLI, 474.

⁽²⁾ Indre.

⁽³⁾ P.V., XLI, 235. Bⁱⁿ, 28 mess.; J. Sablier. no 1443; J. Fr., no 661.

⁽⁴⁾ F¹⁰ 255 (Argenton).

⁽¹⁾ P.V., XLI, 235. B^{in} , 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 425.